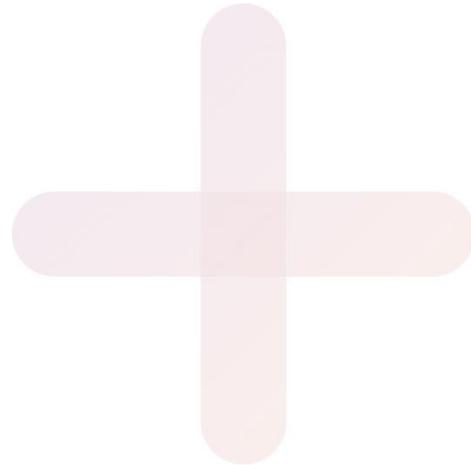


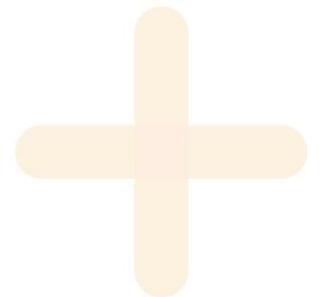


OPTIMUM

si simple de voir loin



**FAQ 100% SANTE
OPTIMUM CLASSIC**



FAQ

- **Comment identifier les montures du panier A ?**

Les montures du panier A doivent avoir un prix de vente inférieur ou égal à 30 euros et elles ont un indicateur vert devant le numéro.

- **Quelle est la différence entre le panier 100% Santé et le panier A ?**

Aucune différence, le panier A est le « panier 100% Santé », le panier B est le « panier libre ».

- **Que peut contenir le panier libre ?**

Pour qu'un panier soit de type « libre » il doit contenir au moins UN article LPP classe B. Il peut contenir des articles de classe A tant qu'il y a au moins un article de classe B dans le panier.

- **Comment reconnaît-on une monture classe B ?**

Le prix de vente de l'article doit être **supérieur à 30 euros** pour être considéré comme un article de classe B.

- **Comment sélectionner des verres qui ne sont pas des classes A ?**

Les verres sont proposés en fonction du type de panier que vous choisissez. Si vous choisissez le panier 100% Santé, ils ne vous proposeront que des classes A, sinon c'est un panier libre. De plus, dans la recherche avancée, vous avez un filtre qui vous permet de choisir **classe A, B ou toutes**.

- **Comment faire avec un devis CMU/CSS ?**

Il n'y aura plus de devis CMU au 1er janvier 2020.

- **Va-t-il falloir réétiqueter notre stock ?**

Non vous n'aurez pas besoin réétiqueter votre stock, il suffira de mettre à jour les catalogues 2020 Rac0 qui désigneront les verres classe A/B. Votre stock ne changera pas.

- **Quid du 100% Santé pour les lentilles ?**

Il n'y a pas de panier A/100% Santé pour les lentilles.

- **Y a-t-il une obligation de faire un Tiers-Payant ou une Télétransmission pour un panier A ?**

Absolument pas, aucune obligation de Tiers-Payant ou de Télétransmission.

- **Quid de la Télétransmission jusqu'au 1^{er} janvier 2020 ?**

Vous pouvez utiliser la télétransmission et le Tiers-Payant sans aucun blocage jusqu'au 1^{er} janvier 2020 et après.

- **Les codes LPP panier B seront-ils identiques à ceux actuels ?**

Non, ils ont été changés, nous nous sommes chargés de les mettre à jour.

- **Comment faire dans le cas d'une offre mixte ?**

Cela se fait automatiquement, si **tous** vos articles sont en classe A, votre panier sera en 100% Santé, si **au moins** un article est en classe B, alors ce sera un panier libre.

- **Suis-je obligé de remettre un devis à mon client ?**

Oui, c'est obligatoire. Vous encourez d'ailleurs une pénalité financière si vous ne le délivrez pas, pouvant aller jusqu'à 10% de votre CA HT.

- **Quand aura lieu la mise à jour sur le Logiciel Classic ?**

La mise à jour sur Classic vous sera proposée dès la semaine prochaine (semaine du 23 décembre).

- **Comment faire si une facture sécu est rejetée en 2019 pour la recycler en 2020 ?**

Une date pivot est à inscrire dans le dossier (date édition devis) puis cocher la case de vis acceptée en cas de création d'un nouveau dossier.

- **Quid de la prestation d'examen de vue ?**

Rien n'est actuellement prévu pour un remboursement RO/RC. L'adaptation, elle, est remboursable pour un panier A et B.

- **Qu'en est-il de la prise en charge des Solaires à la vue ?**

C'est toujours possible. Attention toutefois les produits panier A doivent être identifiables dans le magasin.

- **Le panier B est-il remboursé de la même manière que le panier A ?**

Non, un panier B est une offre « libre ». La sécurité sociale se désengage au maximum pour laisser faire la complémentaire. Il n'y a d'ailleurs plus d'options remboursées sur l'offre B hormis les montures à coque <6 ans et adaptation.

- **Le RACO est-il ouvert à tous au 1^{er} janvier ou dépend-il de la date du dernier équipement ?**

Il est ouvert à tous, les devis signés en 2019 garderont des codes LPP de l'ancienne nomenclature.

- **Mon client a payé un acompte en 2019 car son remboursement ne peut intervenir qu'en 2020, que se passe-t-il lors de la facturation ?**

Si vous faites une PEC en 2020, les codes LPP seront ceux du 100% Santé.

- **Les mutuelles remboursent une VL et un VP ou qu'une des deux ?**

Les deux, mais il faut impérativement que dès 2020 le prescripteur définisse deux paires sinon il n'y aura qu'un remboursement sur la première paire.

- **Pour les codes LPP des montures, si monture en 2019 déjà mise dans le Logiciel que l'on souhaite basculer en panier A, que faut-il faire ?**

Le code sera transposé directement dans le dossier. Il y aura une table de correspondance.

- **Où trouver le replay du webinaire 100% Santé Classic ?**

Directement sur notre chaîne Youtube @OPTIMUMCIT :
https://www.youtube.com/watch?v=v_t7z7ivBUg